

## ABONNEMENT

Un an..... 18 fr.  
Six mois..... 9 »  
Trois mois..... 4 50

# L'ÉCHO SAUMUROIS

## INSERTIONS

Annonces, la ligne.. » 20  
Réclames, — .. » 30  
Faits divers, — .. » 75

Journal Politique, Littéraire, d'Intérêt local, d'Annonces Judiciaires et d'Avis Divers  
PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

L'Agence Havas, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, et 8, place de la Bourse, est seule chargée à Paris de recevoir les annonces pour le journal.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.  
Un trimestre commencé sera dû.

BUREAUX : 4, PLACE DU MARCHÉ-NOIR, SAUMUR

Les abonnements et les insertions doivent être payés d'avance.

SAUMUR, 18 SEPTEMBRE

## TESTAMENT

### De M. le Comte de Paris

Voici le testament de M. le Comte de Paris, dont nous avons annoncé hier la publication :

« Il m'a toujours paru fort imprudent, même pour les princes et les hommes d'Etat qui ont joué un grand rôle parmi leurs contemporains, d'écrire un testament politique. Pour qu'un tel document puisse être vraiment utile à leurs successeurs, il faudrait qu'ils eussent reçu le don de lire dans l'avenir, don qu'il faut remercier Dieu de nous avoir refusé.

« Aussi, au moment où je me prépare tout particulièrement à comparaître devant le Souverain Juge, n'ai-je pas l'intention de tracer une ligne de conduite à mon fils. Il connaît mes pensées, mes sentiments, mes espérances ; il aura toujours pour guide la conscience de ses devoirs et l'amour passionné de la France qui est la tradition invariable de notre maison.

« C'est à mes amis que je tiens à dire un dernier adieu au moment de terminer une vie que je n'ai pu consacrer aussi utilement que je l'aurais voulu au service de notre pays. Et je ne m'adresse pas seulement à ceux avec qui j'ai été en relation directe. J'appelle amis ou amis toutes les personnes, quelle que soit leur condition sociale, qui de mon vivant ont fait des vœux pour le succès de la cause monarchique et qui prieront Dieu pour moi au jour de ma mort. Ce m'est une consolation de songer qu'elles se souviendront de moi lorsque des jours plus heureux luiront sur la France, lorsque, comme je le souhaite avec ardeur, les passions politiques et religieuses qui divisent en ce moment si profondément les enfants d'un même pays seront apaisées.

« Cet apaisement ne pourra être que l'œuvre de la Monarchie nationale et traditionnelle. Seule elle pourra réunir dans un effort commun tous les dévouements, tous les élans généraux qui, à l'honneur de notre pays, ne sont le monopole d'aucun parti.

« Lorsque je ne serai plus, j'espère que la France rendra justice aux efforts que j'ai faits, au lendemain de ses désastres, pour l'aider à chercher le moyen de se relever en revenant au principe monarchique. En 1873, j'ai été à Frohsdorf pour écarter tous les obstacles personnels et pour donner l'exemple du respect absolu du principe héréditaire dans la maison de France. Dix ans après, le parti monarchique montrait sa vitalité et son esprit politique en ne se laissant pas ébranler par la transmission du dépôt traditionnel qui passait du représentant de la branche aînée au représentant de la branche cadette.

« J'ai cherché à répondre à la confiance que ce grand parti avait montrée à son nouveau chef en travaillant à fusionner les éléments divers dont il se composait. Le résultat des élections de 1885 montra que ce travail n'avait pas été inutile. Nos adversaires politiques y répondirent par l'exil. Je n'avais rien fait pour le provoquer, si ce n'est d'exciter leurs alarmes. Je ne fis rien pour l'éviter et je le subis comme l'une des plus dures consé-

quences de la situation que me faisait ma naissance.

« J'ai poursuivi sans relâche dans l'exil l'œuvre commencée sur le sol français au milieu des circonstances les plus difficiles. J'ai pu me tromper parfois sur les hommes et sur les choses, mais je l'ai toujours fait de bonne foi et j'ai le droit de dire que tous mes actes n'ont jamais été inspirés que par mon dévouement à la France et à la cause que je représente. Mon but a toujours été de conserver le dépôt du principe traditionnel dont ma naissance m'avait constitué le gardien et de prouver à la France que ce principe n'avait rien d'incompatible avec les idées modernes, avec notre état social actuel.

« En transmettant cet héritage à mon fils aîné, je demande à tous mes amis de se serrer autour de lui. J'ai confiance dans l'avenir ; j'espère qu'ils partageront cette confiance. Elle sera leur soutien au milieu de toutes les épreuves et le gage de leur succès final.

« Je ne puis pas croire en effet que Dieu ait pour toujours abandonné la France, le pays auquel il a donné saint Louis et Jeanne d'Arc. Or, pour qu'elle se relève, il faut qu'elle redevienne une nation chrétienne. Une nation qui a perdu le sentiment religieux, où les passions ne sont plus contenues par aucun frein moral, où ceux qui souffrent ne trouvent pas un motif de résignation dans l'espoir de la vie future, est destinée à se diviser, à se déchirer, à devenir la proie de ses ennemis intérieurs ou extérieurs.

« Le premier devoir de mes amis est donc d'arracher la France à la voie funeste qui conduirait à une telle catastrophe. J'espère que dans cette œuvre de salut ils verront se réunir à eux tous les honnêtes gens que l'expérience ne peut manquer d'éclairer un jour. C'est le dernier vœu de l'exilé pour une patrie à laquelle il recommande à ses enfants de rester toujours dévoués et fidèles.

» Stowe-House, 21 juillet 1894.

» PHILIPPE, Comte de Paris.

## LA RÉFORME

### de l'Impôt sur les Boissons

M. Poincaré a fait distribuer aux membres du Parlement le texte du nouveau projet de loi relatif à la réforme du régime des boissons.

Rappelons que la Chambre dernière avait adopté sur la matière un projet de loi préparé par M. Peytral et qui devait figurer au budget de 1894. Ce projet, modifié par le Sénat, revint devant la Chambre, mais l'expiration des pouvoirs de celle-ci ne lui permit pas de statuer sur le nouveau texte soumis à son approbation.

M. Burdeau, alors ministre des finances, déposa aussi au début de l'année un projet spécial, mais celui-ci n'est pas venu en discussion.

Le nouveau projet de M. Poincaré s'inspire comme les précédents du désir de dégrever les boissons alimentaires, de faciliter ainsi l'écoulement de la production viticole tout en sauvegardant les intérêts du Trésor.

M. Poincaré a pris pour base le projet voté au Sénat, mais il en a modifié quelques dispositions :

Dégrèvements des droits sur les boissons hygiéniques ;

Suppression de l'exercice des droits de boissons et du droit de détail sur les vins et les cidres ;

Réduction à l'entrée des villes des taxes perçues, soit au profit de l'Etat, soit au profit des communes, sur les mêmes boissons ;

Suppression du droit d'entrée dans les villes qui, actuellement, ne perçoivent pas de droits d'octroi sur les boissons hygiéniques ou qui, dans l'avenir, supprimeront leurs droits d'octroi sur les boissons hygiéniques, système qui constitue un acheminement vers la suppression totale des droits perçus à l'entrée des villes, tant au profit de l'Etat que des communes.

En attendant cette suppression complète, réduction notable des tarifs d'octroi ;

Abaissement à 42 degrés de la limite d'alcoolisation des vins ;

Modification du régime des vins de liqueur ou d'imitation.

Voici, par contre, les points sur lesquels le projet de M. Poincaré diffère du précédent :

Tout d'abord, le droit de circulation sur les vins est fixé au taux unique de 4 fr. 50 par hectolitre au lieu du taux gradué de 4 fr., 4 fr. 50 et 2 fr. Le droit sur l'alcool est porté à 200 fr. l'hectolitre au lieu de 197 fr. 50. Les licences sont surchargées faiblement et seulement dans les localités de moins de quatre mille habitants, c'est-à-dire dans les communes rurales et les petites villes qui bénéficieront le plus largement de la suppression du droit de détail.

Enfin, et c'est par là que le projet de M. Poincaré diffère le plus des précédents, des dispositions toutes nouvelles s'appliquent aux bouilleurs de cru.

Ces dispositions, dit le ministre, « tout en ménageant, dans une mesure légitime, la situation de propriétaires ou de fermiers jaloux de leurs prérogatives, suffiront pour sauvegarder les intérêts du Trésor. »

#### Les principales dispositions

Voici les principales dispositions du nouveau projet :

L'exercice des débits de boissons est supprimé.

Les droits actuels de détail et de circulation sur les vins, cidres, poirés et hydromels sont remplacés par un droit général de 4 fr. 50 par hectolitre de vin et de 80 centimes par hectolitre de cidre, poiré, hydromel.

Le droit de consommation sur l'alcool est fixé à 200 fr. par hectolitre.

Les droits d'entrée sur les vins, cidres, poirés et hydromels sont supprimés dans les villes qui ne perçoivent aucune taxe d'octroi sur les boissons.

Dans les villes qui conservent une taxe d'octroi sur ces boissons, le droit d'entrée sera perçu conformément au tarif suivant, décimes compris :

VILLES	VINS par hectol.	CIDRES par hectol.
De 4,000 à 10,000 habitants..	0 40	0 25
De 10,000 à 30,000 —	1 00	0 50
De 30,000 à 50,000 —	1 50	0 75
De plus de 50,000 —	2 00	1 00
Paris.....	2 50	1 25

Les droits d'entrée sur les alcools continueront à être perçus conformément au tarif actuellement en vigueur.

A partir de la promulgation de la loi, il ne

pourra plus être établi de taxes d'octroi sur les boissons hygiéniques dans les villes où il n'en existe pas aujourd'hui et ces taxes dans les villes où elles existent ne pourront pas être surélevées.

Dans les villes d'une population de 4,000 habitants et au-dessus où les boissons hygiéniques sont actuellement imposées au tarif d'octroi, ce tarif ne pourra dans aucun cas excéder le tarif du droit d'entrée perçu pour le compte du Trésor.

Dans les villes d'une population inférieure à 4,000 habitants, les tarifs d'octroi ne pourront pas dépasser les maxima applicables aux villes d'une population de 4,000 à 10,000 habitants.

En ce qui concerne exclusivement l'acool, les taxes d'octroi pourront être portées au double des droits d'entrée. Des taxes supérieures pourront être autorisées par une loi.

(A suivre.)

## Les intentions de M. le duc d'Orléans

Du Figaro :

« On sait qu'une réception a suivi le dîner du Grosvenor-Hôtel. Le duc d'Orléans, dans les entretiens qu'il a eus avec ses invités, a montré qu'il voulait être vraiment le « Roi ». A la plupart d'entre eux il a dit : « Je veux pouvoir compter sur vous absolument. Quand je vous donnerai un ordre, j'entends qu'il ne soit pas discuté, mais exécuté. Quand je vous demanderai un avis, je veux que vous me le donniez en toute franchise. A ce prix seulement vous servirez utilement la cause que j'ai chargée de défendre pour le bien du pays. »

« Le Prince ne restera que peu de temps à Stowe-House. Il a l'intention, paraît-il, d'avoir une installation à Londres et une autre à Bruxelles ou La Haye pour être en communication plus directe avec ses partisans. »

## CHINE ET JAPON

### Grande victoire des Japonais

Londres, 17 septembre.

On mande de Séoul qu'une grande bataille a été livrée aux Chinois qui ont été mis complètement en déroute. Jeudi, la colonne japonaise de Pong-San fit une reconnaissance qui attira le feu des forts chinois, mais elle se retira en bon ordre, n'ayant subi que des pertes insignifiantes. Vendredi soir, toutes les forces japonaises prirent leurs positions en vue d'une attaque combinée. A trois heures du matin, les Japonais firent une attaque simultanée, avec précision.

L'avant-garde chinoise résista vaillamment, mais elle était mal appuyée. Le gros des troupes fut pris de panique et les soldats furent tués par centaines. Comme ils étaient entièrement entourés, la fuite était impossible. Quelques-uns, cependant, combattirent résolument jusqu'au dernier homme.

Une demi-heure après l'attaque, la déroute des Chinois était complète et la splendide forteresse de Ping-Yang en possession des Japonais, qui s'emparèrent de quantités immenses de vivres, d'armes, de munitions et de drapoux.

Les vainqueurs poursuivirent les fuyards, qui, sans armes, se livrèrent en grand nombre. Jusqu'à l'arrivée d'une nouvelle armée chinoise, la Corée est entre les mains des Japonais.

## INFORMATIONS

### Mort de l'amiral Le Bourgeois

Une dépêche de Toulon annonce que le contre-amiral Le Bourgeois, commandant en sous-ordre une des divisions de l'escadre active de la Méditerranée, vient de succomber au mal dont il souffrait cruellement depuis un mois.

Petit-fils d'un pair de France, le contre-amiral Le Bourgeois était âgé de soixante ans; il était entré à l'École navale en 1832 et avait été promu enseigne de vaisseau le 1<sup>er</sup> avril 1838. Lieutenant de vaisseau en 1862, capitaine de frégate en 1875 et capitaine de vaisseau le 31 décembre 1883, il avait dans ce grade commandé la division des équipages de la flotte à Toulon.

En 1888, il prit le commandement de la division navale du Tonkin. Rentré en France, il fut nommé, en 1890, contre-amiral, puis chef d'état-major du 5<sup>e</sup> arrondissement maritime. En 1893, il obtint le commandement d'une des divisions de l'escadre active de la Méditerranée. Le contre-amiral Le Bourgeois était commandeur de la Légion d'honneur. Ses obsèques ont eu lieu, hier, à Toulon.

### M. Crispi rayé des cadres de la franc-maçonnerie

Les loges maçonniques de Turin et de Milan ont demandé au grand-maître de la maçonnerie italienne, M. Lemmi, de faire rayer M. Crispi à cause de son discours de Naples qui est une avance au Vatican.

### Projet d'attentat contre la vie du Tsar

La police russe a découvert que l'anarchiste baron Sternberg était venu en Russie avec l'intention d'attenter à la vie du Tsar. Des bombes d'un nouveau modèle auraient été trouvées dans ses bagages.

### Les armements de la Russie

Berlin, 17 septembre. — On emploie nuit et jour 20,000 hommes et femmes à la manufacture d'Ischewschén, district de Viatka, à 63 kilomètres de Saropoul, pour la fabrication de 500,000 fusils de petit calibre.

### La viande à soldat

Saint-Affrique, 16 septembre. — On signale la fourniture de viande du 142<sup>e</sup> régiment comme étant très mauvaise à Saint-Affrique.

A Millau, les vétérinaires inspecteurs des abattoirs ont refusé les bêtes présentées pour l'approvisionnement dudit régiment. Ces bêtes ont quand même été abattues et consommées par les hommes.

Les vétérinaires inspecteurs ont adressé au ministère de la guerre une lettre relatant les faits ci-dessus.

Les bêtes abattues pour toutes les autres troupes étaient de bon choix.

### Vol considérable dans un cercle de Paris

Un des plus grands cercles de Paris, le cercle

de la rue Royale, vient d'être victime d'un détournement de fonds assez considérable.

L'homme en lequel le comité avait mis toute sa confiance, le caissier du cercle, M. Marinchi, a dissipé plus de cent cinquante mille francs qu'il avait dans les coffres-forts de la rue Royale et qui constituaient à la fois les fonds de roulement de ce cercle et ceux du Polo, dont l'administration financière lui avait été aussi donnée.

Les deux clubs auraient pu porter plainte et faire arrêter l'agent infidèle. On s'est contenté de le renvoyer.

### Encore à la poursuite d'Arton

M. Soudais, inspecteur principal de la Sûreté, vient de recevoir de nouveau un mandat d'arrêt et des instructions pour capturer l'insaisissable aventurier Arton.

C'est en Italie, à Turin ou à Milan, que Soudais espère rejoindre Arton.

Avouez que c'est un singulier moyen de pincer un filou que de lui indiquer, d'avance, par la voie des journaux, les endroits où on espère le happer.

### Etrange conseiller municipal

M. Wilfart, conseiller municipal socialiste, vient d'être condamné par le tribunal correctionnel de Lille à 16 francs d'amende pour violence envers un citoyen qui se déclarait patriote.

### Chocolat empoisonné. — Un pharmacien assassin.

Troyes, 16 septembre. — Aujourd'hui, une veuve Adamski, née Alice Ruau, rue du Cirque, est morte empoisonnée après avoir absorbé deux bonbons en chocolat pris dans une boîte qu'elle avait reçue le matin même par la poste avec un billet signé C.

Le parquet ayant ouvert une enquête, on a arrêté un ancien pharmacien, R..., que l'on dit avoir été son amant, et une femme connue sous le nom de la B..., avec laquelle R... entretenait des relations et qui avait menacé de mort la femme Adamski.

Des perquisitions faites chez R... ont fait découvrir de la strychnine et des bonbons de chocolat empoisonnés.

### Drame passionnel à Dijon

Un terrible drame vient de se passer à Dijon.

Antoine Quantin, charcutier, récemment marié avec M<sup>lle</sup> Huberte Brive, caissière dans un magasin de nouveautés, rentrait chez lui avec sa femme et sa belle-sœur, lorsqu'à l'angle des rues des Novices et du Tillot, un individu, armé d'un fusil, fit feu sur le groupe.

Quantin, atteint dans la région lombaire, poussa un cri et tomba expirant.

Les deux femmes affolées s'enfuyaient, quand un second coup de feu retentit. M<sup>me</sup> Quantin tomba à son tour mortellement atteinte.

Au bruit des détonations, des passants ac-

coururent et se mirent à la poursuite de l'assassin qui avait pris la fuite.

Se voyant sur le point d'être rejoint, il se fit sauter la cervelle d'un coup de revolver.

C'est un nommé François Grandjeanet, âgé de vingt-huit ans.

En 1892, il avait dû se marier avec M<sup>lle</sup> Huberte Brivot, mais les promesses de mariage n'eurent pas de suite. C'est la jalousie qui l'a poussé à commettre son crime.

Quantin avait 29 ans, sa femme 23; ils étaient très estimés.

## BULLETIN FINANCIER

17 septembre 1894.

La semaine débute encore en hausse et il semble que le coupon qu'on vient de détacher aujourd'hui sur le 3 0/0 donne une nouvelle impulsion.

Il faut constater sans raisonner. Le raisonnement n'est plus de saison. La liquidation de quinzaine qui s'effectue aujourd'hui est naturellement très facile, les reports sont très modérés.

Les places étrangères, Londres surtout, nous envoient des cours en hausse.

Le 3 0/0 se négocie de 104 à 104.05 ex-coupon. Le 3 1/2 à 109.25.

Les sociétés de crédit sont très fermes. Le Foncier s'avance à 930. Le Crédit Lyonnais à 773.75. La Société Générale suit l'impulsion générale.

La Banque des Pays-Autrichiens est en nouvelle avance.

Nos grands chemins sont calmes. L'Italien s'avance à 84.45. Progrès encore très sensible de la rente Extérieure aux environs de 72.

Les chemins espagnols suivent l'impulsion donnée par la rente.

On réalise un peu sur les fonds ottomans.

En Banque, la Langlaage est à 115.62 coupon détaché.

La Mossamédès est recherchée à 35.  
De LAVIGERIE,  
22, place Vendôme, Paris.

## CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

Bulletin Météorologique du 18 Septembre

Observations de M. DAVY, opticien, place de la Bilange, 25, Saumur.

	Baromètre.	Thermomètre.
Hier soir, à 5 h.		au-dessus 11°
Ce matin, à 8 h.		au-dessus 14°
Midi,	763 m/m	au-dessus 23°
Hausse,	» m/m	
Baisse,	4 m/m	
Température minima de la nuit		au-dessus 10°

### LES TRAMWAYS

Demain, l'*Echo Saumurois* commencera une étude très approfondie de la question des Tramways Saumurois.

Nous sommes certain que cette publication sera bien agréée de nos lecteurs, tous plus ou moins intéressés à la question.

— Alors, qui accuse-t-on ? et de quoi accuse-t-on ?

Madame Daltier toussa pour s'éclaircir la voix.

— La... la fortune de M. Simiès...

— A été mal acquise ? s'écria Gilberte qui bondit tandis que sa pâle figure se teignait de pourpre. Oh ! ne croyez pas cela, ajouta-t-elle. Mon oncle Simiès pouvait être un impie comme vous dites, un disciple acharné de Voltaire, mais il n'était pas un malhonnête homme.

M. Daltier et son fils échangèrent un regard; ils n'osaient reprendre la parole.

— Avez-vous des preuves ? demanda Gilberte en se rasseyant.

— Ma cousine, dit enfin le jeune homme, vous comprenez que je ne me suis pas fié aux premiers mots que j'ai recueillis. Comme vous, j'ai cru d'abord à la calomnie, aux propos malveillants, et j'étais prêt à en demander compte aux langues indiscrettes, mais on m'a plus amplement informé. De retour ici j'ai instruit mes parents de cette affaire, nous avons fait une enquête sérieuse et le résultat, je suis fâché de vous l'avouer, a été à l'avantage des médisants. La fortune que vous a léguée M. Simiès a une source illégitime. Nous vous mon-

## SAUMUR

### Acte de probité

Dimanche soir, M<sup>me</sup> Goblet, domiciliée rue du Bellay, perdit un porte-monnaie contenant un billet de 100 fr. et quelques pièces de monnaie. Toutes les recherches de M<sup>me</sup> Goblet furent infructueuses.

Lundi matin, M<sup>me</sup> Dézé mère a retrouvé devant chez elle, rue de Fenet, le porte-monnaie et s'est empressée de le restituer à sa propriétaire.

### Fêtes et Assemblées

Dimanche 23 septembre. — Fêtes vélocipédiques et de gymnastique, au Vélodrome de la Loire, à Saumur. — Festival à Chouzé-sur-Loire. — Assemblée à Saint-Lambert-des-Levés.

Dimanche 23 et Lundi 24 septembre. — Fêtes à Thouars.

Dimanche 30 septembre. — Festival à Vivy.

Lundi 1<sup>er</sup> octobre. — Fête de la Saint-Michel, à Fontevrault.

### Chambre Consultative des Arts et Manufactures DE SAUMUR

Séance du samedi 8 septembre 1894

#### PROCÈS-VERBAL

La Chambre Consultative des Arts et Manufactures s'est réunie en séance extraordinaire le samedi 8 septembre 1894, sous la présidence de M. Achille Girard, président.

Etaient présents : MM. Sabatier, *vice-président*; Mignon, Frenzer, Picherit, Hutrel, Goblet, Forge, et Bourguignon, *secrétaire*.

MM. Chapin, Sourdeau, Vinsonneau s'étaient excusés.

Le Président ouvre la séance.

Lecture du procès-verbal de la dernière réunion est donnée par le Secrétaire. Adopté sans observation.

L'ordre du jour comprend :

1<sup>o</sup> La question d'enquête d'utilité publique de l'avant-projet de la ligne de tramways à vapeur de Bressuire à Montreuil-Bellay;

2<sup>o</sup> Questions posées par M. le Ministre des Finances, sur l'impôt à établir sur les revenus commerciaux.

#### PREMIÈRE QUESTION

Après avoir pris connaissance des diverses pièces concernant la ligne de tramways de Bressuire à Montreuil-Bellay, proposée par le Conseil général des Deux-Sèvres, la Chambre Consultative renvoie, à l'unanimité, l'étude de ce projet à une commission spéciale composée de MM. Achille Girard, président, Mignon, Sourdeau et Forge.

Cette commission devra se réunir le plus tôt possible pour dresser un rapport avant le 11 octobre prochain, date à laquelle M. le Préfet de Maine-et-Loire a convoqué la commission d'enquête, dont MM. Achille Girard et Mignon font partie, en une réunion générale à Angers.

## UNE PUPILLE GÊNANTE

Par ROGER DOMBRE

### Seconde partie

Ce n'était pourtant point de reproches qu'il s'agissait quoique Gilberte l'eût, certes, bien mérité.

Ce fut Madame Daltier qui porta la parole :

— Mon enfant, dit-elle d'un ton plus doux encore qu'à l'ordinaire, nous avons à vous faire part d'une chose qui vous sera pénible, très pénible, mais notre devoir est de vous en instruire, quelque dur que cela nous soit.

— Bon ! pensa Gilberte, je vois ce que c'est, ils vont me chasser de leur maison, eux aussi, seulement ils y mettront des formes.

— Albéric vient de terminer un court séjour à Paris, vous le savez, reprit Madame Daltier; or, durant ce séjour, il a entendu d'étranges bruits sur...

— Sur?... fit Gilberte soudain intéressée en relevant la tête.

— Ma pauvre enfant, dit alors M. Daltier, je suis désolé de vous porter un coup aussi br-

tal; votre tante saurait vous dire cela avec moins de brusquerie, mais elle ne se sent pas le courage de parler.

— Mais qu'est-ce enfin ? fit Mademoiselle Mauduit avec impatience; ce coup, après tout, ne peut être bien terrible; je n'ai plus personne à perdre, moi ! ajouta-t-elle avec une amertume qui ne put échapper à ses interlocuteurs. Mais, reprit-elle plus vivement, c'est vrai, vous avez parlé de bruits qui courent, sur qui ? sur moi sans doute ? On m'a calomniée ? Bah ! fit-elle avec un éclair de superbe orgueil dans ses yeux foncés, je suis au-dessus de tout; si vous saviez comme cela m'est indifférent !

— Mais, ma nièce, il ne s'agit pas de vous, s'écria M. Daltier; du moins, votre nom est mêlé à cette affaire certainement; seulement on sait que vous êtes inconsciente de...

— De quoi ? qu'ai-je commis ? Oh ! je sais que j'ai été mal élevée, allez, je sais que je ne vaux pas grand'chose, mais on n'a pas une faute grave, pas même un acte compromettant à me reprocher. A défaut de piété, pour me préserver, j'avais au moins l'orgueil.

— Ce n'est pas cela, murmura le pauvre oncle tout décontenancé.

trérons d'ailleurs les documents qui le prouvent, car nous n'avons voulu vous parler de cela que lorsque l'évidence a été absolue.

Gilberte fit un geste de dénégation :

— Je n'ai pas besoin de preuves, je vous crois. Ainsi mon oncle était un... un malhonnête homme ? Et l'argent dont j'ai joui de son vivant, dont je jouis depuis sa mort, a une origine impure ? Oh ! quelle honte !

Elle courba sa tête humiliée et deux larmes roulèrent sur ses joues. Ses lèvres crispées eurent une sourire amer :

— Tout, murmura-t-elle, il faut que j'aie toutes les douleurs, même la honte.

Les Daltier se méprirent sur la cause de ses pleurs.

— Nous aurions dû nous taire, commentèrent-ils.

Gilberte releva son front, et ses yeux eurent une lueur indignée.

— Oh ! fit-elle, je ne vous l'aurais jamais pardonné, au lieu que je vous remercie maintenant.

— Alors, qu'allez-vous faire ? demanda Madame Daltier qui attendait anxieusement sa réponse.

— Mais je n'ai autre chose à faire que de

## DEUXIÈME QUESTION

Le Président donne lecture de la lettre-circulaire de M. le Ministre du Commerce et du questionnaire émanant du Ministère des Finances, relativement à la question d'impôt sur les revenus commerciaux et industriels.

Les dix-sept questions qu'il comprend sont étudiées attentivement par les membres de la Chambre Consultative présents à la réunion.

La Chambre, après en avoir délibéré, considérant d'abord le peu de temps donné par M. le Ministre des Finances pour répondre utilement à ces diverses questions, déclare ne pouvoir se prononcer en particulier sur chacune d'elles.

Considérant, ensuite, l'impossibilité absolue d'arriver à une juste appréciation des revenus commerciaux ou industriels, ces revenus variant à l'infini quand ils ne se changent pas en pertes réelles dans certaines années, émet l'avis qu'il n'y a pas lieu de changer le système d'impôts actuellement en vigueur.

La Chambre, à l'unanimité, émet également le vœu, qui répond ainsi à la seizième question de M. le Ministre des Finances :

Que les droits actuels appliqués aux contribuables patentés, commerçants, industriels, courtiers, etc., soient répartis d'une manière plus équitable.

Tel commerçant, par exemple, sans grands frais et dans un établissement d'apparence modeste, peut faire de très gros bénéfices et jouir d'une patente de 3<sup>e</sup> et même de 4<sup>e</sup> classe, tandis que son voisin, dont le commerce de marchandises lourdes et encombrantes, avec des résultats bien inférieurs, sera forcé de donner à sa maison un aspect qui trompera presque toujours les répartiteurs et les contrôleurs.

Là, il y a réellement à rechercher les moyens d'apporter, à cette situation anormale, toutes les améliorations possibles afin d'arriver à une imposition plus juste et mieux proportionnée.

Que le meilleur moyen d'arriver à connaître l'opinion générale sur le fond de cette question, serait d'organiser une grande réunion composée d'un ou deux membres pris dans les Chambres de Commerce et les Chambres Consultatives des Arts et Manufactures de toute la France et désignés par leurs collègues.

Ces délégués seraient nommés dès maintenant dans les Compagnies sus-désignées et seraient chargés de faire un rapport sur la question. Puis, en décembre ou janvier prochain, ils seraient convoqués et se rendraient au lieu de la réunion où ils expliqueraient et discuteraient leurs idées.

La Chambre Consultative croit, qu'étant données les aptitudes spéciales des membres de cette sorte de congrès commercial, on arriverait à trouver la solution réclamée par tant d'intéressés.

Lecture est donnée d'une lettre de M. le

rendre ce bien mal acquis, et cela sans tarder, jusqu'au dernier centime.

Un soupir imperceptible à l'oreille souleva la poitrine d'Albéric Daltier et ses yeux bleus perdirent le regard glacé qu'il fixait sur Gilberte depuis qu'elle se montrait mauvaise.

— Mais, mon enfant, reprit M. Daltier dont le front s'éclaircissait, vous ne devez pas restituer la fortune complète. Au temps où votre oncle était agent de change, il n'a fait tort que de quatre cent mille francs à la famille X..., or il vous en restera deux cent mille.

— Je ne garderai absolument rien, dit Mademoiselle Mauduit avec énergie.

— Mais, ma nièce...

— Ma tante, il n'y a pas de restriction. Je n'usurai pas de cette fortune mal acquise, je suis déjà trop honteuse à la pensée que j'en ai joui quelque temps.

— Alors, vous allez redevenir...

— Pauvre, je le sais. Que m'importe? L'argent m'est odieux maintenant, répliqua fièrement Gilberte. Si la petite rente de douze cents francs qui me vient de ma mère ne peut me suffire, je gagnerai ma vie, voilà tout. J'y avais songé déjà avant la mort de mon oncle. Dès demain je me mets en campagne pour trouver

Président de la Chambre de Commerce de Paris, par laquelle M. le Président de la Chambre Consultative de Saumur est prié de donner, avant le 15 courant, copie de la réponse faite à M. le Ministre des Finances relativement au projet d'impôt sur les revenus commerciaux et industriels.

La Chambre Consultative décide que le double de la réponse donnée au Ministère des Finances sera également adressé à M. le Président de la Chambre de Commerce de Paris.

L'ordre du jour est épuisé et aucune nouvelle question n'étant présentée, le Président lève la séance.

Pour copie conforme,  
Le Secrétaire, BOURGUIGNON.

### Véloce-Club Angevin

Championnat de fond, 100 kilomètres, route Angers à Villebœnard par Saumur et retour.

La course aura lieu le dimanche 30 septembre.

Départ d'Angers, 11 heures du matin.

A cette course, trois catégories de cyclistes pourront prendre part : professionnels, amateurs juniors, amateurs seniors.

### L'épéron électrique

L'accident du général de Verdères donne un intérêt très actuel à cette communication faite au *Figaro* par un de ses abonnés :

« Il était question récemment dans la presse d'un épéron électrique destiné à faire atteindre le maximum de vitesse par les chevaux de course.

» L'appareil imaginé, fort ingénieusement, pour actionner les éperons, pourrait bien plus facilement encore être utilisé pour dompter la folie des chevaux emballés. On n'aurait qu'à disposer des choses de façon qu'au moment voulu, à l'aide d'un contact quelconque, on pût faire passer un courant électrique par le mors. Il est douteux que n'importe quel cheval, et quelle que soit sa fougue, y puisse résister et ne pas retomber dans la main de son cavalier ou de son cocher. »

L'idée est fort simple, et il semble qu'elle soit facilement réalisable. Saumur en pourrait tenter l'expérience, ajoute le *Figaro*, et, si elle était probante, ce seraient bien des malheurs prévenus et des existences épargnées.

Nous avons dit récemment ici que cette découverte, due au capitaine de Place, était appelée à rendre, en effet, de grands services. Nous espérons que des essais seront faits bientôt à l'École.

### LES VERCHERS

#### Chute malheureuse

Le 2 septembre, Guillon, cultivateur d'Argentan, commune des Verchers, se trouvait dans la cour de Maitreau, lorsqu'un journalier nommé Cossard, en état d'ivresse déjà pro-

une position d'institutrice ou de demoiselle de compagnie.

Et, se tournant vers Albéric :

— Mon cousin, qui s'est occupé de cette triste affaire, voudra bien accomplir les démarches nécessaires pour que la famille X... rentre au plus tôt en possession de la somme dont elle a été frustrée. Quant au reste de cet argent maudit, il sera distribué aux pauvres.

— Ma consine, ce que vous faites est bien, dit Albéric en tendant la main à Gilberte.

Elle y posa une seconde le bout de ses doigts glacés et répondit avec une certaine hauteur :

— Qu'attendiez-vous donc de moi pour me féliciter d'une action toute simple? Pensez-vous donc que je détiendrais l'héritage de mon oncle même après ce que vous m'avez appris?

— Non, ma chère enfant, dit Madame Daltier en l'embrassant, nous n'avons jamais eu cette idée; seulement vous allez au-delà de votre devoir et nous admirons le détachement avec lequel vous vous sacrifiez.

» Quant à vous laisser gagner votre vie, comme vous dites, nous ne le permettrons pas. Vous continuerez à vivre avec nous, redevenez seulement la Gilberte d'il y a un mois et nous vous chérirons plus encore que par le passé. C'est convenu, vous ne nous quittez pas ?

(A suivre.)

noncé, insista pour qu'on lui donnât un verre d'eau-de-vie. Afin d'avoir la paix, M<sup>me</sup> Maitreau servit à Cossard le verre demandé. Mais, par erreur, elle versa de l'eau-de-vie camphrée que Cossard, après absorption, se hâta de recracher.

Il est probable que Guillon rit, inconsciemment, de la mésaventure et des grimaces du camarade, car celui-ci, devenu subitement furieux, lui porta dans la poitrine deux coups de poing qui renversèrent Guillon sur les marches de l'entrée. Et la chute fut si malheureuse que le coccyx du pauvre homme se permit une évasion intempestive occasionnant une incapacité de travail d'au moins un mois, suivant l'avis de M. le docteur Lionet qui a constaté l'état lamentable de la partie lésée.

### Un nouveau journal

On nous annonce l'apparition prochaine à Angers d'un nouveau journal, qui aura pour titre : *L'Exposition*.

Ce journal, comme son nom l'indique, sera uniquement consacré à l'Exposition nationale d'Angers en 1893.

Il sera mensuel jusqu'à l'ouverture de l'Exposition, et, à partir de cette époque, hebdomadaire.

Le premier numéro doit paraître au commencement d'octobre prochain.

### Le prix de la viande

Il résulte de la mercuriale officielle dressée dans les bureaux de la Mairie de Poitiers et transmise à la Préfecture, qu'à la foire du 12 courant les diverses viandes nettes d'animaux étaient cotées, savoir : Bœuf, 1.70 le kilog.; vache, 1.60; veau, 2.20; mouton, 2 fr.; porc, 1.40.

### Le tour de France en ballon

Samedi matin, à 5 heures, le ballon monté par MM. Maurice Mallet, de Fontvieille et Jules Quélet, a atterri aux Magnils, près de Luçon (Vendée).

Les aéronautes, qui, comme nous le disions hier, étaient partis la veille au soir de Paris dans un but scientifique, ont fait des observations intéressantes.

C'est la vue du phare de l'île de Ré qui les a décidés à atterrir pendant qu'ils se trouvaient dans la plaine vendéenne et avant de s'engager dans le Marais, où la descente eût été des plus périlleuses.

Cette opération a été exécutée par un vent excessivement violent, mais les voyageurs ont pu descendre sans l'assistance de personne.

### Autre ascension

Samedi soir, une ascension a été faite dans le ballon *Jupiter* par deux Nantais, MM. Auguste Nicolleau et Cabalzar, avec M. Besançon.

Le *Jupiter*, parti à neuf heures du soir de l'usine à gaz de la Vilette, a atterri dimanche matin, à 3 heures 1/2, à Thouarcé (Maine-et-Loire).

Les aéronautes ont fait un magnifique voyage.

### État-civil de la ville de Saumur

#### NAISSANCES

Le 16 septembre. — Auguste-Henri Davoileau, à l'Hospice; — Maurice-Eugène Fouel, à l'Hospice.

### Avis mortuaire

Les amis et connaissances de la famille Proust qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de M. Louis PROUST, sont priés de considérer le présent avis comme une invitation à la sépulture, qui aura lieu demain mercredi, à 10 heures 1/2 du matin, en l'église Saint-Pierre.

Le deuil se réunira à la maison mortuaire, rue de la Tonnelle.

Si vous souffrez de la constipation, si vous n'avez pas d'appétit, si vous avez toujours mauvaise bouche, des renvois gazeux, etc., achetez des Piliules Suisses.

### Marché aux bestiaux de la Vilette

Paris, le 17 septembre.

A la réunion de ce jour, les cours sont en baisse de 6 c. par kil. sur les moutons, de 4 c. sur les bœufs et les porcs.

Prix sans changement sur les veaux.

Il a été présenté en vente :

4,895 têtes de gros bétail, au prix moyen de 4 fr. 70 le kil.; — 20,067 moutons, à 2 fr. 02; — 3,871 porcs, à 1 fr. 72; — 4,447 veaux, à 2 fr. 40.

En wagon.

Entre mari et femme :

— Mon ami, prêtez-moi donc un instant le journal que vous lisez.

— Oui, chère amie, au prochain tunnel.

### POUR LES OISEAUX

Il semble qu'on va enfin s'occuper de la protection des oiseaux utiles, réclamée si instamment et depuis si longtemps par tous les amis tant soit peu éclairés de l'agriculture.

Voici d'abord M. Ponbelle, préfet de la Seine, qui, dans l'arrêté préfectoral relatif à l'ouverture de la chasse dans le département de la Seine, a introduit deux articles constituant une innovation des plus heureuses et digne de tous les éloges :

Art. 7. — Sont interdits en tous temps, même en temps de chasse ouverte : la destruction, la capture, le colportage et la vente des petits oiseaux dont la taille est inférieure à celle de la caille, de la grive ou du merle.

Toutefois la destruction, le colportage, la vente et l'achat de l'ortolan, de l'alouette-lulu, du becfigue ou cul-blanc sont autorisés durant la période de chasse (circulaire ministérielle du 12 décembre 1887).

Art. 8. — Il est expressément défendu de détruire les nids d'oiseaux du pays et les œufs de couvées dans les bois domaniaux, communaux ou particuliers, haies, buissons, arbres des promenades, chemins et autres propriétés publiques ou privées, closes ou non, autres toutefois que celles attenantes à une habitation et entourées de clôtures faisant obstacle à toute communication avec les propriétés voisines.

D'autre part, le baron Ladoucette, rapporteur de la commission du code rural, a proposé un certain nombre d'excellentes mesures pour la conservation des oiseaux.

Enfin le congrès international pour la protection des animaux qui s'est réuni récemment à Berne a chargé en se séparant l'un de ses membres, le docteur Ohlsen, de Rome, de faire des démarches énergiques pour obtenir une protection internationale efficace en faveur des oiseaux utiles.

Il faut espérer que tant d'efforts et de bonne volonté amèneront des résultats décisifs.

En attendant, il est notoire qu'en France le nombre des insectes nuisibles qui dévorent les récoltes augmente tous les ans.

De tous côtés, ce ne sont que plaintes et lamentations des agriculteurs sur les dévastations produites par la vermine.

Il n'y a pas lieu de s'en étonner; l'homme s'ingénie à détruire les oiseaux et ne détruit pas les insectes : l'équilibre de la nature est rompu.

Et si l'oiseau, ce merveilleux chasseur, cet infatigable ennemi des parasites invisibles dont le nombre est presque infini venait à disparaître tout à fait, la vie végétale ne tarderait pas à succomber, l'homme serait littéralement dévoré par l'insecte.

On a calculé qu'à cette heure, en France, les dommages annuels sur les principales cultures — sans parler du phylloxéra — atteignent au bas mot 350 à 400 millions.

Ces dommages ne feront que croître et embellir très rapidement si on n'arrive pas à les enrayer en favorisant la multiplication des oiseaux insectivores, nos meilleurs amis et nos protecteurs les plus efficaces.

Que peut l'homme contre l'insecte? il n'a ni des ailes pour le suivre, ni même des yeux pour le voir.

Puis à quoi lui sert d'en écraser des millions? Ils y vivent par milliards.

Les oiseaux, au contraire, grâce à leur prodigieuse activité, à la finesse extrême de leur

vue, à leur voracité insatiable, font une guerre incessante, mortelle aux insectes quel que soit leur état (œufs, larves, chrysalides ou adultes).

Écoutez plutôt :  
L'hirondelle, cette incomparable reine de l'air, happe au vol en un jour plus de 1,000 moustiques, mouches ou papillons ; le martinet en détruit de 10,000 à 14,000 par semaine.

Une simple mésange dévore 200,000 insectes par an. Dès l'hiver qu'elle affronte dans nos climats, elle débarrasse les arbres fruitiers d'une infinité de parasites à l'état de larves, qui n'attendent que le printemps pour se multiplier.

Le rossignol, ce grand chanteur des nuits de printemps, les fauvelles, qui portent généralement le nom de becs-fins, vivent de larves ou d'insectes à l'état parfait ; chacune de ces bêtes mignonnes en consomme plus de 500,000 dans la saison.

Les pics protègent les forêts. Oiseaux grimpeurs, ils escaladent sans cesse les troncs d'arbres, les fouillant de leur bec et obligeant les larves qui s'y cachent à sortir de leur retraite.

Les traquets, les bergeronnettes, le roitelet

minuscule, le gobe-mouche, le chardonneret, le linot, le merle, le pinson, le becfigue, etc., font une consommation prodigieuse d'insectes de tous genres.

Le moineau lui-même, le pierrot de Paris, quoique granivore, mange beaucoup de vers et il est le plus grand ennemi des hannetons, des criquets et des papillons. C'est par milliards qu'il détruit ces ravageurs. Un ornithologiste distingué a reconnu qu'un couple de moineaux, avec ses petits, détruit plus de 300 chenilles par semaine, sans compter les papillons et les hannetons.

Cela vaut bien qu'on lui pardonne quelques cerises entamées ou quelques grains de blé et de raisin pillés.

Mais les petits oiseaux ne sont pas les seuls qui rendent d'inappréciables services à l'agriculture.

Le coucou, ce mélancolique du soir qu'on a accusé à tort de manger les œufs des autres, ne vit, au contraire, que de larves et d'insectes.

On n'a trouvé dans son estomac que des chenilles, des sauterelles et même de ces affreuses chenilles velues si répugnantes dont les autres oiseaux ne veulent même pas.

Les étourneaux ou sansonnets sont omni-

vores ; ils mangent des vers et des limaces et sont les amis des bestiaux. Quand on ne les effarouche pas à coups de fusil, ils vont familièrement se percher sur le dos des moutons qu'ils délivrent de leur vermine et en particulier des larves des mouches œstres logées entre cuir et chair.

Le corbeau jacasseur et vorace mange de tout. Quand il ne trouve plus de proie morte, il se jette sur les vers, les limaces et en détruit une grande quantité.

En hiver, il fouille la terre avec son bec puissant pour y trouver des vers blancs et autres larves.

Les nocturnes eux-mêmes, ces lugubres que l'on soupçonne d'annoncer la mort et que l'on cloue sur la porte des fermes, rendent les plus grands services.

Chouettes, hiboux, etc., se nourrissent de mulots et de souris qui détruisent les moissons.

L'engoulevent, vulgairement appelé crapaud-volant, est pourvu d'une bouche énorme, tenue constamment ouverte, pour engloutir les insectes qu'il saisit au vol. Sa principale nourriture consiste en papillons de nuit dont il a soin de rejeter les ailes.

Marché de Saumur du Samedi 15 Septembre

Froment-commerce, l'hectolitre	13 50	Bœuf 1 60, vache, kil.	1 80
id. halle (moyenne)	12 45	Veau	2 20
Méteil	10 10	Mouton	2 40
Seigle	7 80	Porc	2 20
Orge	—	Poulets la couple	3 75
Avoine	—	Dindonneaux	11 —
Sarrasin	14 —	Canards	5 —
Haricots blancs	30 —	Oies	10 —
Haricots rouges	28 —	Beurre le kilog.	2 —
Fèves	—	(Œufs la douzaine	— 95
Noix	11 —	Foin, la charretée de	780 kilog.
Châtaignes	—	Luzerne	50 —
Sel les 100 kil.	15 —	Paille	30 —
Son	13 —	Huile de noix, 50 kil.	125 —
Pommes de terre, la barrique,	10 —	Chanvre 1 <sup>re</sup> qualité	— —
Farine, la culasse de 157 kilog.	43 —	id. 2 <sup>e</sup>	— —
Pain 1 <sup>re</sup> qual., le kil.	—	id. 3 <sup>e</sup>	— —
id. 2 <sup>e</sup> id. Of. 30	—	Charbon de bois, les 100 kilog.	16 —
id. 3 <sup>e</sup> id. Of. 28	—	Charbon de terre	4 —

Cours des Vins.

Rouges.	
Souzay et environs	la barrique 120 à 140
Champigny	— 140 à 160
Varrains	— 100 à 120
Bourgueil	— 100 à 130
Restigné	— 100 à 120
Chinon	— 100 à 120
Blancs.	
Coteaux de Saumur	la barrique 95 à 100
Ordinaires, environs de Saumur	— 80 à 90
Saint-Léger et environs	— 80 à 90
Varrains et environs	— 80 à 90
Le Puy-Notre-Dame et environs	— 70 à 80
La Vienne	— 60 à 70

Le Gérant, L. DELAUNAY.

Etude de M<sup>e</sup> BEAUMONT, notaire aux Rosiers.

**A AFFERMER**  
Pour la Toussaint prochaine  
**La Grande Presqu'île du Thoureil**  
Située commune des Rosiers

Comprenant bâtiments d'habitation et d'exploitation, trois hectares de terre labourable et vingt-cinq hectares environ de prés et pâturages.

S'adresser à M<sup>e</sup> BEAUMONT, notaire.

**PENSION DE JEUNES FILLES**  
Cours et Leçons particulières  
**M<sup>lle</sup> BONIFAS**  
8, Rue du Petit-Mail, SAUMUR

**Petites Vaches Bretonnes**  
**CHEVAUX**  
De luxe et de camion

Excellents Fromages St-Fiacre — 48 Médailles  
S'adresser au bureau du journal.

**UN CAISSIER** comptable muni des meilleures références désire trouver un emploi de quelques heures par jour.  
S'adresser au bureau du journal.

**UN HOMME** muni des meilleures références, connaissant les travaux de la campagne et l'exploitation des bois, demande place de garde, chef de culture ou gérance.  
S'adresser au bureau du journal.

**GUERISON**  
Certaine et Radicale de toutes les **AFFECTIONS de la PEAU**  
Dartres, Eczéma, Acné, Psoriasis, Herpès, Prurigo, Pityriasis, Lupus, etc., etc.  
MEMBRE DES **PLAQUES** et **ILICITES** variqueux dits incurables.  
Ce traitement qui a été essayé dans les HOPITAUX avec le plus grand succès et présenté à l'Académie de Médecine ne dérange pas du travail ; il est à la portée des petites bourses, et, dès le 2<sup>e</sup> jour, il produit une amélioration sensible.  
M. LENOIR, Médecin-Spécialiste, ex-Phéon, 110-Major auxiliaire des B<sup>o</sup>ps Militaires, à MELUN (S.-et-M.). Consultations gratuites par Correspondance.

M. BARBEREAU, bijoutier, 36, rue d'Orléans, Saumur, prévient le public qu'il ne paiera pas les dettes que son frère pourrait avoir contractées.

**A VENDRE**  
**Vieux Journaux**  
S'adresser au bureau du journal.

**BUREAU DE PLACEMENT**

**M<sup>me</sup> SECHET**

FRUITIÈRE

Rue Saint-Jean, 39, Saumur,  
Se charge de placer domestiques, cuisinières, femmes de chambre, valets de chambre, cochers, etc.

Commodité, Économie  
**LESSIVE MAGIQUE**  
FAIRE SA LESSIVE  
Sans Savon, sans Lessiveuse et sans Feu.  
Elle peut être employée à l'eau froide ou chaude, à volonté.  
Elle détruit les germes des maladies contagieuses.  
Elle adoucit les mains et les préserve des gerçures et des crevasses.  
Elle dispense de l'usage du savon et de tous produits chimiques.  
**Seul Dépôt : chez M. CHAUVEAU**  
**ÉPICERIE NOUVELLE**  
38, rue d'Orléans, 1, rue Beaurepaire, SAUMUR.

**ÉPICERIE PARISIENNE**  
33, RUE D'ORLÉANS, au coin de la RUE DACIER  
**IMBERT Fils**

<b>BOUGIES</b>	<b>Pétroles ininflammables</b>
Bonne qualité, le paquet, » 75	En bidons de 5 litres
Supérieure, — » 80	Léouine (recommandé), 2 fr.
Extra, — » 90	Orillamme, 2 »
A trous, — » 90	Saxoléine, 2 »
CHANDELLES Américaines plus de mouchage, ni de fumée » 65	Huile colza extra, 1/2 kil., » 40
	Huile colza (Aurore), le bidon 4 fr.

**LIBRAIRIE DE FIRMIN-DIDOT ET C<sup>o</sup>, PARIS**  
56, Rue Jacob, 56,  
**LA MODE ILLUSTRÉE**  
JOURNAL DE LA FAMILLE, 12 PAGES IN 4<sup>o</sup>  
Sous la direction de M<sup>me</sup> EMMELINE RAYMOND  
SE SUPPLÉMENT LITTÉRAIRE, AVEC PAGINATION SPÉCIALE, CONSACRÉ À DES ROMANS ILLUSTRÉS  
Saumur, imprimerie Paul Godet.

**Imprimerie P. GODET**  
**ALMANACH 1895**  
**AVIS**

Les personnes qui auraient des **CHANGEMENTS D'ADRESSE** ou des **MODIFICATIONS** à apporter ainsi que des **INSERTIONS-RÉCLAMES** à faire dans l'Almanach 1895, sont priées de s'adresser au plus tôt à l'imprimerie P. GODET, place du Marché-Noir, Saumur.

**A SAINTE-GENEVIÈVE**  
**Tapisseries Artistiques**  
**BRODERIES**  
**M<sup>mes</sup> NOEL & BOUIN**  
SAUMUR — 8, rue du Puits-Neuf, 8 — SAUMUR

**LA JEUNE MÈRE**  
JOURNAL ILLUSTRÉ. — 49<sup>e</sup> ANNÉE  
6 francs par an. — Le numéro 60 centimes franco.  
Bureaux : 1, rue de Provence, PARIS.

Les jeunes Femmes ont à leur disposition un grand nombre de journaux spéciaux qui leur apprennent comment elles doivent s'habiller, organiser un dîner, une soirée, mais ne leur enseignent pas l'art de nourrir leurs nouveau-nés, d'élever les enfants, de leur conserver la santé et l'existence. Le journal **LA JEUNE MÈRE**, du D<sup>r</sup> BROCHARD, donne ces indications. Il contient de précieux enseignements sur l'allaitement maternel, l'emploi du biberon, sur l'alimentation, la dentition, le sevrage, la vaccination, les soins de l'enfance et tout ce qui intéresse la santé de la mère. C'est une très utile publication, et le complément obligé de tous les journaux que reçoivent les jeunes femmes.

**Imprimerie Paul GODET, Saumur**

FACTURES TOUTS FORMATS	LETTRES MARIAGE, LETTRES DEUIL
CARTES D'ADRESSES	FAIRE-PART NAISSANCE
ETIQUETTES PARCHEMIN P <sup>r</sup> ENVOIS	CARTES DE VISITE
TÊTES DE LETTRES	AFFICHES — PROSPECTUS
CIRCULAIRES — ENVELOPPES	PROGRAMMES P <sup>r</sup> FÊTES & SOIRÉES
AVIS DE TRAITES — MANDATS	PRIX-COURANTS
REÇUS & BONS À SOUCHE PERFORÉS	MENUS EN BLANC & IMPRIMÉS
REGISTRES	CATALOGUES — BROCHURES

Consulter les Prix de la maison avant de commissionner à l'extérieur.

**ÉPICERIE CENTRALE** 28 et 30, Rue Saint-Jean, SAUMUR  
Eau-de-vie blanche pour fruits (préparation spéciale.)

Vin Rouge, Côteaux de Saumur, le litre 0.35, la pièce (225 litres) 68 fr. droits payés	<b>Marmande</b> , 43 degrés. . . . . 1.50 le litre (verre compris)
Vin Blanc, Côteaux de Saumur, le litre 0.40, la pièce (225 litres) 80 fr. droits payés	<b>Montpellier</b> , 45 — . . . . . 1.75 — —
<b>26 litres pour 25. — Livraison à Domicile.</b>	<b>Armagnac</b> , 50 — . . . . . 2.00 — —